



Offre spéciale pour les professionnels de santé

Pour toute réservation jusqu'au 31 décembre 2021, profitez de :

**Jusqu'à -50% de remise sur les départs jusqu'en avril 2022
selon les disponibilités au moment de la réservation**

L'offre est valable pour toute croisière avec un départ jusqu'à avril 2022 (hors tour du monde), sous réserve de disponibilité au moment de la réservation.

*Réduction possible de 30% ou 50% sur tous les départs jusqu'en avril 2022, selon les disponibilités au moment de la réservation, pour toute réservation avant le 31 décembre 2021. Offre valable pour tous les professionnels de santé, secrétariat médical, Médecins, Infirmières, Aides-soignants, Pharmaciens, Personnels travaillant en laboratoire de recherche (effectuant spécifiquement les tests Covid-19), pompiers professionnels. Une preuve valable de l'appartenance à l'un de ces métiers doit être envoyée au moment de la réservation : copie carte professionnelle, entête de fiche de paie, certificat ou autre pièce d'identité professionnelle officielle. La preuve doit également être apportée à l'embarquement. L'offre est valable pour toutes les nouvelles réservations effectuées du 31/08/2020 au 31/12/2021 ; L'offre n'est pas rétroactive. La réduction est accordée par cabine et s'applique uniquement à la partie maritime de la croisière. La réduction peut être cumulée avec la réduction MSC Voyagers Club. Elle ne peut être combinée avec les offres promotionnelles des brochures et les tarifs "Groupe". Si 2 ou plusieurs cabines sont réservées, la réduction sera appliquée uniquement à la cabine occupée par le professionnel de santé. Le professionnel de santé pourra utiliser cette réduction sur plusieurs croisières à condition qu'il voyage personnellement. Pour les cabines individuelles, le supplément standard s'appliquera. Un Protocole Sanitaire propre à MSC est mis en place pour la santé et la sécurité des équipages, des hôtes et des communautés locales. Conditions particulières de vente sur msccroisieres.fr - IM 075100262